

Prêt Travaux : 10 000€ pour tous dès le 1^{er} octobre 2016

La possibilité d'obtenir un prêt « travaux » est ouverte à tous les salariés y compris ceux dont les revenus dépassent les plafonds PLI*.

Il est possible de cumuler, simultanément, un prêt « travaux » :

- avec un prêt « travaux » accordé antérieurement et non complètement remboursé (en respectant le nouveau plafond de 10000 euros)
- avec un prêt « accession » en cours d'amortissement



Quels types de travaux ?

- prêt d'amélioration et embellissement (y compris pour les travaux de copropriété votés en Assemblée Générale)
- prêt d'amélioration de la performance énergétique
- prêt agrandissement
- prêt pour adaptation du logement aux personnes handicapées
- prêt copropriétés dégradées

Rappel :

Pour obtenir les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de prêt, il faut vous adresser exclusivement à la Mutuelle Générale. Celle-ci est chargée d'instruire le dossier (respect de la réglementation, conformité des pièces justificatives...).

Mode opératoire : vous devez solliciter un dossier auprès de la Mutuelle Générale (que vous soyez ou non adhérent). Les coordonnées de la Mutuelle Générale sont disponibles sur www.e-logis.fr

Saisir comme identifiant : **orangelogement** mot de passe : **072013** choisir l'onglet : **"TRAVAUX"**

Le déblocage des fonds relève d'Astria en concertation avec le service du Logement Social de l'entreprise. Les fonds sont versés soit à l'ordre de l'entreprise effectuant les travaux, soit à l'ordre de l'emprunteur, sur présentation des factures originales à payer ou payées depuis moins de trois mois.

La CFDT lance une enquête sur les conditions de logement des salariés et des retraités. Cette enquête est accessible depuis les postes de travail d'Orange et ne prend que 2 minutes. Notre action revendicative sur le logement en intégrera les résultats. Pour répondre au questionnaire, veuillez cliquer sur le lien suivant : *(ou le copier dans votre navigateur)*



<http://cfdt.net-survey.eu/logement/>

Contactez vos militants CFDT.